

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

28 Février 2023

N°26

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Rappel horaires d'utilisation des installations sportives
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 8,
- Sportivité Semaine 8,
- Rectificatif pénalité FNP,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Récompenses saison 2021-2022,
- Trophée des promotions,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 10 à 12,
- Halte au feu !



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 Février 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

RAPPEL HORAIRES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Nous rappelons à tous les dirigeants de club que les **horaires des créneaux des équipements sportifs** mis à notre disposition par la Mairie de Toulouse pour nos matchs sont de **19h45 à 22h00 maxi sortie de l'équipement** (heure de fermeture du site par le gardien).

La Mairie nous ayant informé du non-respect de plus en plus fréquent par vos clubs de ces horaires, nous vous demandons donc de **respecter scrupuleusement ces consignes afin d'éviter la perte de nouveaux créneaux terrains pour la saison prochaine.**

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

📣 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres où y a deux arbitres).

④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la Coupe Occitane et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

① ① QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)	20/02 (2)			20/03
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)			06/03

MECAPROTEC FC	23/01 (2)	20/02 (2)			06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)			20/03
RCLSP	23/01 (1)	20/02 (1)			06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)	27/02 (1)	27/02 (1)	07/11

RAPPEL INFO : Les **cartons licences** ainsi que les **licences tamponnées et validées** par la commission et **non retirés à ce jour**, vous ont été envoyés par courrier avec la feuille de match de coupe à venir pour les clubs concernés ou par courrier seul pour les autres. Cela concerne les clubs suivants :

Cartons licences : AS DRT (2), INTERNAT FC (3), IO TEAM (2), MECAPROTEC FC (2), NIMBAT OT (3), FC POTO (1) & RCLSP (1)

Licences tamponnées et validées par commission : FC BALEC (1), AS DRT (2) et RCLSP (1).

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)

 **DISQUALIFICATIONS JOUEURS** (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
	TSAN YOUNG Long GIARAMIDA Julien	989960 992558	A compter du 06/03/2023
MECAPROTEC FC	SIROT Eric BOURGAILH Pierre	812274 871387	A compter du 06/03/2023
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
RCLSP	PRIGENT Florian	874804	A compter du 06/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

RATRAPAGE

Division : Excellence - Journée 4 aller (remis du 17/11)

PASPORT	2	-	0	ASC CNES
---------	---	---	---	----------

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01)

FC POTO		Remis		ASEAT
---------	--	--------------	--	-------

Division : Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

ATHLETICO TOLOSA B	1	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN
--------------------	---	---	---	-------------------

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller (remis du 02/12)

SHADOCKS DE SEILH	2	-	3	TOULOUSE SA
-------------------	---	---	---	-------------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

AGATE FC	4	-	3	DYNAMO FC
----------	---	---	---	-----------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 28/11)

NIMBA OT	5	-	2	TOLOSA DUCKS
----------	---	---	---	--------------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

SAINT ALBAN		Remis		IO TEAM
MISTRAL PL	2	-	2	FC BALEC

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

ASFP LUSITANOS	1	-	1	AS MATRA
----------------	---	---	---	----------

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)

AS EVOTEC	0	-	8	SB FC LAUNAGUET
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	4	INTERNAT FC

Coupe de Printemps : Cadrage (remis du 01/02)

ASCA	1	-	8	RCLSP
------	---	---	---	-------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 07 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 8

DEUX sorties temporaires, **HUIT** avertissements et **TROIS** exclusions définitives.

RECTIFICATIF PENALITE FNP

SEMAINE 06 DU 06/02/2023 AU 10/02/2023

Division: Promotion Excellence - Journée 10 retour :

AGATE FC	1	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
----------	---	---	---	--------------------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe de **AGATE FC** est rétablie dans ses droits et le résultat de sa rencontre validé.

SANCTIONS

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / FC CANTOU'LOUSAIN du 22/02/2023 - Excellence - Journée 8 aller :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 23/01/23 (**ART 32 - §B - f**),

ORTET Valentin, licence n°898346, (ATHLETICO TOLOSA B)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 06/03/2023.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/02/23 (**ART 32 - §B - f**),

DENAX Vincent, licence n°660498, (ATHLETICO TOLOSA B)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 06/03/2023.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 28/10/22 (**ART 32 - §B - f**),

HOULES Timothé, licence n°812006, (FC CANTOU'LOUSAIN)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 06/03/2023.

Rencontre AGATE FC / DYNAMO FC du 24/02/2023 - Promotion excellence - Journée 8 aller :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 30/09/22 (**ART 32 - §B - f**),

CHINI Kévin, licence n°935442, (DYNAMO FC)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 06/03/2023.

Rencontre NIMBA OT / TOLOSA DUCKS du 23/02/2023 - Honneur - Journée 5 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §B - c et ART 36 - §A - 3**), décide :

Pour "*BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE*"

- EXCLUSION -

BALDE Mamadou Lamine, licence n°818195, (NIMBA OT)

- Quatre (4) matchs de suspension ferme y compris l'automatique + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 27/02/2023.

Rencontre ASFP LUSITANOS / AS MATRA du 22/02/2023 - Honneur - Journée 9 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §I - a**), décide :

Pour "*MENACES DU INTIMIDATION ENVERS L'ARBITRE*"

- EXCLUSION -

CHAVES José Manuel, licence n°952797, (ASFP LUSITANOS)

- Huit (8) matchs de suspension ferme y compris l'automatique + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 27/02/2023.

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / INTERNAT FC du 20/02/2023 - Promotion - Journée 11 retour :

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*"

Ce qui entraîne (**ART 32 - §C - a**),

- EXCLUSION -

LATCHE Pierre, licence n°951496, (INTERNAT FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

SANCTION EN RETARD

Rencontre AS MATRA / NIMBA OT du 15/02/2023 - Honneur - Journée 11 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §H - b**), décide :

DIABATE Oumar, **Capitaine**, licence n°809999, (NIMBA OT)

- **CINQ (5) matchs de suspension ferme + CINQ (5) matchs de suspension avec sursis, à compter du 20/02/2023.**

Le joueur ayant déjà purgé l'automatique le 23/02/23, reste Quatre (4) matchs de suspension ferme + Cinq (5) matchs de suspension avec sursis, à compter du 27/02/2023.

RECOMPENSES SAISON 21-22 (RAPPEL)

Les clubs suivants doivent venir chercher leurs récompenses de la saison passée à la Commission : US AERO FOOT, ALTRAN FOOT, ASC CNES, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, MISTRAL P.L., FC POTO et SAINT ALBAN.

TROPHÉE DES PROMOTIONS

Pour ces rencontres, utilisez les feuilles de match de championnat (Couleur blanche).

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

FC POTO

DYNAMO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

RCLSP

ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



[Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :](#)

[ALTRAN FOOT : Blagnac \(Synthé\) :](#) Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

[ASCA : Beaupuy \(Hb\) :](#) Stade Fernando Mena - rue du stade

[FC CANTOU'LOUSAIN \(Hb\): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse :](#) 118 route de Narbonne

[USEMA COLOMIERS : Colomiers \(Synt\) :](#) Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

[GRINTA US : Baziège \(Hb\) :](#) Chemin de la Plaine d'Amont

[INTERNAT FC : Fenouillet \(Hb\) :](#) Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe Occitane: ½ Finale

ASEAT	MECAPROTEC FC	Muret Auriol Synthé	Lu 06/03	20h00
USEMA COLOMIERS	RCLSP	Capitany Synthé	Me 08/03	20h00

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

ALTRAN FOOT	PASPORT	Blagn. Baradels Sy.	Je 09/03	21h00
INTERNAT FC	AS MATRA	Fenouillet Hb	Lu 06/03	20h00
AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Remis		
AS DRT	ASFP LUSITANOS	R. Barran	Ma 07/03	19h45
FC POTO	DYNAMO FC	Remis		
VIEILLES CANAILLES	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 08/03	19h45
US AERO FOOT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 09/03	20h15
SB FC LAUNAGUET	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 06/03	20h15

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

MISTRAL PL	GRINTA US	Baziège Hb	Lu 06/03	20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	BOCAAZDA (F7)	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/03	19h45
O. TOULOUSE	FC POTO (F7)	Lardenne Synthé	Me 08/03	19h45
SHADOCKS DE SEILH	BELL.BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 10/03	20h45
RCLSP	ASEAT	Remis		
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 09/03	19h45
TOLOSA DUCKS	AS CNRS (F7)	Blagn. Baradels Sy.	Ma 07/03	20h45
SAINT ALBAN	Qualifié (NEW TEAM Forfait général)			

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

SAINT ALBAN	IO TEAM	St Alban Faure Hb	Lu 06/03	20h30
-------------	---------	-------------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 18/01)

AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 08/03	20h15
-----------	------	------------	----------	-------

SEMAINE 11 DU 13/03/2023 AU 17/03/2023

Division : Excellence - Journée 12 retour

PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo St.	Me 15/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS	Sordelo St.	Je 16/03	19h45
FC POTO	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé.	Ve 17/03	20h00
ASC CNES	ASEAT	M. Cerdan St.	Lu 13/03	19h45

Exempt : MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour

ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagn. Baradels Sy.	Je 16/03	21h00
FORZA VIOLA FC	O. TOULOUSE	Stadium n°4 Synthé	Je 16/03	20h15
TOULOUSE SA	SHADOCKS DE SEILH	Barran Hb.	Ve 17/03	19h45
US AERO FOOT	AGATE FC	Argoulets St.	Je 16/03	19h45

Exempt : DYNAMO FC

Division : Honneur - Journée 12 retour

TOLOSA DUCKS	MISTRAL PL	Sordelo Hb	Je 16/03	19h45
IO TEAM	FC BALEC	R. Barran	Ma 14/03	19h45
SAINT ALBAN	AS MATRA	St Alban Faure Hb	Lu 13/03	20h30
GRINTA US	NIMBA OT	Baziège Hb	Lu 13/03	20h30

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division : Promotion - Journée 12 retour

INTERNAT FC	ASCA	Fenouillet Hb	Lu 13/03	20h00
SOPRA STERIA FOOT	AS EVOTEC	Lardenne Synthé.	Me 15/03	19h45
RCLSP	SB FC LAUNAGUET	Roques Hb	Lu 13/03	20h30

Trophée des Promotions

AS DRT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Me 15/03	19h45
--------	--------------------	------------	----------	-------

SEMAINE 12 DU 20/03/2023 AU 24/03/2023**Division : Excellence - Journée 13 retour**

MECAPROTEC FC	FC POTO	Remis		
ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Remis		
ATHLETICO TOLOSA B	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 22/03	20h00
ASEAT	FC CANTOU'LOUSAIN	La Ramée St	Lu 20/03	19h45

Exempt : PASPORT



Les équipes suivantes MECAPROTEC FC, ASC CNES, AJ SAINT EXUPERY et PASPORT jouent un " match de rattrapage "

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour

US AERO FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 23/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO FC	Sordelo St	Me 22/03	19h45
O. TOULOUSE	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo St	Je 23/03	19h45
FORZA VIOLA FC	AGATE FC	Stadium n°4 Synthé	Je 23/03	20h15

Exempt : ALTRAN FOOT

Division : Honneur - Journée 13 retour

NIMBA OT	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 20/03	20h30
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	Lardenne Synthé.	Me 22/03	19h45
MISTRAL PL	IO TEAM	M. Cerdan St.	Lu 20/03	19h45
AS MATRA	TOLOSA DUCKS	R. Barran	Ma 21/03	19h45

Exempt : GRINTA US

Division : Promotion - Journée 13 retour

AS DRT	ASCA	Argoulets St.	Je 23/03	19h45
RCLSP	SOPRA STERIA FOOT	Roques Hb	Lu 20/03	20h30
INTERNAT FC	SB FC LAUNAGUET	Fenouillet Hb	Lu 20/03	20h00

Trophée des Promotions

VIEILLES CANAILLES

AS EVOTEC

Sordelo Hb

Me 22/03

19h45

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 9 aller (remis du 27/01)

PASPORT

AJ SAINT EXUPERY

A définir

Division : Excellence - Journée 11 retour (remis du 13/02)

MECAPROTEC FC

ASC CNES

Muret Auriol Synthé

Lu 20/03

20h00

SELECTION 31

Match de Présélection :

ALTRAN FOOT

SELECTION 31

Blagn. Baradels Sy.

Je 23/03

21h00

HALTE AU FEU !

La reprise après la période " COVID " devient dangereuse, les comportements deviennent un petit peu plus nerveux, voire beaucoup plus nerveux...
Voilà une petite " réflexion " que vous lirez à vos licenciés, nous l'espérons :

Ce n'est pas difficile de contester l'arbitre,
Ce n'est pas difficile d'insulter " l'homme au sifflet ",
Ce n'est pas difficile de crier après ses décisions,
Ce n'est pas difficile de critiquer ses réactions.

**C'est SURTOUT TRES FACILE de mettre sur son dos
la défaite aujourd'hui concédée.**

Certes, il n'a pas sanctionné ce tacle si appuyé,
Ni, non plus, signalé ce hors-jeu litigieux,
C'est vrai qu'il n'a pas hésité et très vite " averti ".

Mais voyons Messieurs, un petit peu de sérieux...

CE N'EST PAS LUI qui a manqué " l'immanquable ",
Tout seul devant le but vide et a botté... " à côté ",
Et ceci a de nombreuses reprises.

Ce n'est pas lui qui a tant " gaspillé et raté " de si belles occasions...

Alors Messieurs les **JOUEURS, DIRIGEANTS et PRESIDENTS,**

Un peu de correction et d'honnêteté dans votre jugement,
Arrêtez de lui faire "**SYSTEMATIQUEMENT PORTER LE CHAPEAU**".

Reprenez-vous un peu et gardez votre sang-froid.
S'il vous faut un **FAUTIF**, cherchez le, là où il faut,
Et ne soyez pas toujours de "**TRES MAUVAIS PERDANTS**".

Alors Messieurs, beaucoup plus de sérieux,
CESSEZ DONC DE TIRER TOUJOURS SUR L'HOMME SEUL,

Et tout le monde s'en sortira bien mieux, croyez-nous, et prendra plaisir à jouer nos rencontres.

Sachez que jusqu'à présent, **la commission a été très INDULGENTE dans ses sanctions**, mais voyant qu'aucune amélioration n'a été constatée, dorénavant nous prendrons **le barème supérieur et maximum pour ces faits là.**

La Commission Football

**Il n'y aura pas
de bulletin
la semaine prochaine**